



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
Département fédéral de l'intérieur DFI



**EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

# Stratégie suisse *Échanges et mobilité*

de la Confédération et des cantons

2 novembre 2017

# Table des matières

## Avant-propos

- 1 **Vision à long terme**
- 2 **Contexte**
- 3 **Champs d'intervention, objectifs et mesures**
- 4 **Acteurs et collaboration**
- 5 **Ressources**
- 6 **Mise en œuvre et développement**

Annexe 1 Bases légales de la Confédération en lien avec la stratégie *Échanges et mobilité*

Annexe 2 Ressources mises à la disposition pour les *échanges et la mobilité* par la Confédération et les cantons

Annexe 3 Abréviations et définitions

## Avant-propos

Année d'apprentissage au Tessin ou en Suisse alémanique, semestre d'études à Barcelone, colonie de vacances en Scandinavie : quelle que soit leur forme, les *échanges et la mobilité* renforcent la cohésion sociale au sein d'un pays caractérisé par une grande diversité culturelle et linguistique ; ils contribuent aussi à l'intégration de la Suisse dans le contexte européen et mondial. Les *échanges et la mobilité* sont par ailleurs des conditions fondamentales pour garantir la compétitivité et la capacité d'innovation de la Suisse et, partant, pour assurer son avenir.

En dépit de l'importance incontestée des *échanges et de la mobilité*, la Confédération et les cantons ne disposent pas, à ce jour, d'une stratégie commune dans ce domaine. Désireux de mieux exploiter le potentiel que représentent les *échanges et la mobilité* dans les domaines de la formation et de la politique sociale et de réorganiser la promotion des *échanges et de la mobilité*, la Confédération et les cantons ont décidé d'élaborer une stratégie commune.

La présente stratégie contribuera à ce que les *échanges et la mobilité* deviennent une composante essentielle de tout parcours éducatif et professionnel ainsi que des activités extrascolaires. L'objectif est de renforcer tant la qualité que la quantité des projets d'*échanges et de mobilité*.

La stratégie *Échanges et mobilité* a été élaborée par la Confédération et les cantons, puis adoptée par le chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et celui du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) à l'automne 2017. La stratégie s'intègre aux objectifs supérieurs des politiques de la formation, de la culture et de la jeunesse de la Confédération et des cantons.

La mise en œuvre progressive de la stratégie *Échanges et mobilité* est la tâche de la Confédération et des cantons respectivement de leur Fondation pour les échanges et la mobilité (FPEM). Au niveau opérationnel, la responsabilité repose principalement sur l'agence *Movetia*.

La présente stratégie crée les conditions d'une coopération et d'une coordination effectives entre la Confédération, les cantons et les autres acteurs concernés. La Confédération et les cantons sont conscients que seule une collaboration constructive permettra à la stratégie de porter ses fruits et de développer les *échanges et la mobilité*.

# 1 Vision à long terme

---

» Au cours de leur formation ou au moment de la transition vers le monde du travail, tous les jeunes prennent part au moins une fois à une activité d'échanges et de mobilité de longue durée. Ils améliorent ainsi leurs connaissances linguistiques, leurs compétences sociales et professionnelles et, de ce fait, leurs perspectives sur le marché de l'emploi. Ils découvrent la diversité linguistique et culturelle de la Suisse et celle d'autres pays. «

---

Cette vision place les jeunes au cœur de la stratégie et souligne l'importance d'une action à long terme. Les *échanges et la mobilité* doivent faire partie intégrante du parcours de tout un chacun.

## 2 Contexte

Les interdépendances au sein de la société, de l'économie et du marché du travail se multiplient. Une grande partie du monde de la formation et du travail est aujourd'hui tournée vers l'international. De ce fait, l'employabilité d'une personne ne dépend pas seulement de ses compétences sociales et professionnelles, mais aussi de son plurilinguisme et de ses compétences interculturelles, qui sont nécessaires à la participation à la vie sociale. Les *échanges et la mobilité* permettent de prendre conscience des autres cultures et d'interagir avec elles, ils favorisent l'acquisition de compétences linguistiques ainsi que la motivation à apprendre les langues, ce qui améliore l'employabilité et l'intégration sociale de chaque individu. Les expériences faites grâce aux *échanges et à la mobilité* sont des facteurs clés de la réussite personnelle et professionnelle.

Sur le plan social, les *échanges et la mobilité* contribuent grandement à la compréhension entre les communautés culturelles et linguistiques, à la qualité et au développement de l'espace suisse de la formation, au maintien de la compétitivité et de la capacité d'innovation de la Suisse ainsi qu'à l'ancrage du pays dans son contexte européen et mondial. En raison de ces motifs politiques et éducationnels, la Confédération et les cantons soutiennent les *échanges et la mobilité* à tous les niveaux d'enseignement (degré primaire, secondaire et tertiaire, tant sur le plan de la formation générale que professionnelle), dans le monde du travail et dans les activités extrascolaires (encouragement de la jeunesse, travail bénévole, formation continue).

### Qu'entend-on par *échanges et mobilité* ?

L'expression *échanges et mobilité* englobe toutes les activités d'échange et de mobilité auxquelles participent particuliers, groupes, institutions de formation, autorités et acteurs non étatiques des domaines de l'apprentissage formel, non formel et informel, de même que les activités extracurriculaires à l'étranger ou dans une autre région linguistique en Suisse.

Les *échanges et mobilité* peuvent prendre plusieurs formes et comprennent aussi bien la mobilité liée à un départ (*outgoing*) qu'à une arrivée (*incoming*). La durée idéale d'un séjour dépend de différents facteurs comme le niveau de formation, le but des échanges, l'âge, etc.

La stratégie s'intègre aux objectifs supérieurs des politiques de la formation, de la culture et de la jeunesse de la Confédération et des cantons. Au niveau national, la loi sur les langues promeut le plurilinguisme et la compréhension entre les communautés linguistiques. La loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse entend contribuer à ce que les enfants et les jeunes soient soutenus dans leur développement ainsi qu'à leur intégration sociale, culturelle et politique. La stratégie internationale définie par le Conseil fédéral pour la formation, la recherche et l'innovation (FRI) vise à garantir l'excellence de la formation et à préserver la position de la Suisse dans le peloton de tête des nations dans ce domaine.

## 2.1 Défis

Il y a aujourd'hui un potentiel de développement à tous les niveaux d'enseignement et dans tous les champs d'intervention d'*échanges et mobilité*. Le degré tertiaire aura à jouer un rôle exemplaire : par des accords intercantonaux de financement et de libre circulation, les cantons règlent l'accès intercantonal aux hautes écoles et aux écoles supérieures ainsi que les compensations versées entre cantons, encourageant ainsi les *échanges et la mobilité* dans le degré tertiaire. *Les échanges et la mobilité* représentent également une composante majeure de la collaboration internationale dans le domaine de la formation. Grâce notamment à la participation de longue date de la Suisse aux programmes européens, un dispositif de soutien performant a pu être mis en place. Dans les autres niveaux d'enseignement également, le nombre de personnes bénéficiant des offres d'*échanges et de mobilité* doit augmenter. Les instruments dont dispose le degré tertiaire montrent le chemin.

Il est possible d'atteindre la plupart des enfants et des adolescents au niveau de la scolarité obligatoire. Selon les statistiques, seuls 2 % des élèves de l'école obligatoire et des filières de formation générale du degré secondaire II participent cependant à des échanges. Les chiffres concernant le corps enseignant et la formation professionnelle sont également bas. Cela indique que les offres dans ce domaine sont insuffisantes, inadéquates, ou trop peu connues.

Pour améliorer la situation, il faut en premier lieu resserrer et parfaire la coopération et la coordination entre la Confédération et les cantons tout en développant les aspects quantitatifs et qualitatifs des offres. Il convient en second lieu de développer des partenariats stratégiques pour promouvoir les *échanges et la mobilité*. D'autres éléments susceptibles d'apporter un progrès sont l'accès aux informations sur les *échanges et la mobilité*, la reconnaissance et la valorisation des activités d'*échanges et de mobilité*, la simplification des processus, l'utilisation des synergies avec des tiers et la mise à disposition d'informations fiables sur les effets des *échanges et de la mobilité*.

## 2.2 Opportunités

La promotion nationale et internationale des *échanges et de la mobilité* est une mission publique. Elle doit être organisée et pilotée conjointement par la Confédération et les cantons. En créant la Fondation suisse pour la promotion des *échanges et de la mobilité* (FPEM) et son agence *Movetia*, la Confédération et les cantons ont posé une base importante pour garantir une meilleure cohérence dans la promotion du domaine des *échanges et de la mobilité*.

Indépendamment du statut de la participation au programme européen Erasmus+, la coopération et la mobilité internationales revêtent une importance cruciale pour le paysage suisse de la formation. L'encouragement de la mobilité internationale pour la période 2018-2020 assure, d'une part, la continuité des mesures existantes et crée, d'autre part, la possibilité de développer et de tester de nouvelles offres dans le cadre de projets pilotes, au-delà des activités connues et qui ont déjà fait leurs preuves. De nouvelles mesures permettent de réagir de manière plus souple aux développements nationaux, européens et internationaux et de faire mieux s'imbriquer la mobilité internationale et les échanges à l'intérieur de la Suisse.

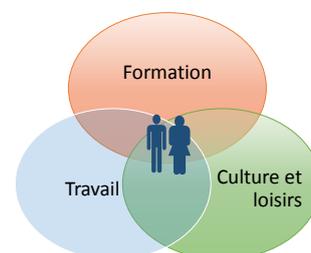
Dans le cadre de la discussion politique sur l'enseignement des langues étrangères pendant la scolarité obligatoire, les échanges linguistiques joueront un rôle toujours plus important comme étant indispensables à un apprentissage efficace des langues. Le développement de l'enseignement des langues conformément à la stratégie des langues et aux recommandations de la CDIP relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire permettra de mieux intégrer les *échanges et la mobilité* dans les divers secteurs de l'éducation.

Avec la numérisation croissante, de nouvelles opportunités se présentent en matière d'*échanges et de mobilité*. La numérisation peut simplifier l'utilisation des offres, et des formes d'échanges purement ou en partie numériques peuvent être développées et testées.

## 3 Champs d'intervention, objectifs et mesures

### 3.1 Champs d'intervention

La promotion des *échanges et de la mobilité* est réalisée dans les trois champs d'intervention *formation, travail, culture et loisirs*. Le fait de tenir compte de ces trois champs vise à produire des effets aussi complets que possible. Dans chaque champ d'intervention, un soutien est à accorder aux personnes et aux institutions favorisant les *échanges et la mobilité*, et doit contribuer à la réussite de leurs efforts.<sup>1</sup>



### 3.2 Objectifs

Avec la stratégie *Échanges et mobilité*, la Confédération et les cantons poursuivent quatre objectifs prioritaires dans les trois champs d'intervention. Ces objectifs sont concrétisés par les mesures mentionnées au point 3.3.

---

►► **Objectif 1 : Les échanges et la mobilité sont valorisés et reconnus en vue d'une augmentation quantitative et qualitative.**

---

L'objectif 1 est un but supérieur dont la réalisation est aussi favorisée par les autres objectifs. Le nombre de participants doit augmenter de manière générale, aux niveaux national et international. Au niveau national, il est en particulier nécessaire d'agir pour augmenter la participation des élèves et des professionnels de la formation. Les investissements dans la qualité des activités d'*échanges et de mobilité* permettront de mieux en exploiter le potentiel existant.

---

►► **Objectif 2 : Les échanges et la mobilité sont ancrés dans la formation, dans le monde du travail et dans le domaine de la culture et des loisirs.**

---

L'intégration formelle et conceptuelle dans les trois champs d'intervention (formation, travail, culture et loisirs) contribue à ce que les *échanges et la mobilité* s'inscrivent plus naturellement dans les parcours éducatifs et professionnels ainsi que dans les activités extrascolaires.

---

<sup>1</sup> La délimitation précise des secteurs qui peuvent être encouragés dans le cadre de ces trois champs d'intervention ressort des bases légales déterminantes (cf. annexe 1). La présente stratégie ne permet pas de faire valoir un droit à des mesures de soutien.

---

**► Objectif 3 : Il existe des offres ciblées, et l'accès à l'information et aux offres est garanti.**

---

Le développement de l'offre et la garantie que celle-ci est facilement accessible renforcent la demande et l'attractivité des *échanges et de la mobilité*. L'offre doit être systématiquement axée sur les groupes cibles. Outre les jeunes, on doit mieux atteindre le groupe cible des enseignants.

---

**► Objectif 4 : Des partenariats stables sont établis, la collaboration avec les partenaires tiers au niveau national et international est intensifiée.**

---

La vision des *échanges et de la mobilité* ne pourra se réaliser à long terme qu'avec la collaboration de l'ensemble des acteurs. Les partenariats stratégiques contribuent à renforcer la reconnaissance des *échanges et de la mobilité* ainsi que les soutiens financiers en leur faveur. Il faudra en établir davantage avec les organisations du monde du travail et avec des fondations culturelles. La prise en compte des acteurs mentionnés au chiffre 4, qui participent aux activités d'échanges de la Confédération et des cantons, ou plutôt de leur agence, garantira une mise en œuvre de la stratégie dans l'intérêt des groupes cibles.

### 3.3 Mesures

La Confédération et les cantons encouragent les *échanges et la mobilité* par des mesures dans le cadre de la formation, de la formation continue et des activités extrascolaires dans les trois champs d'intervention *éducation, travail, culture et loisirs*. Même si les jeunes sont au cœur de la vision à long terme, la Confédération et les cantons prévoient aussi, dans les trois champs d'intervention identifiés, des mesures en faveur d'autres publics cibles afin d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie.

La Confédération et les cantons encouragent et rendent possibles les *échanges et la mobilité* dans les limites de leurs compétences et de leurs attributions respectives. Leurs mesures se complètent et se renforcent mutuellement. Ils collaborent étroitement avec les acteurs et les partenaires privés dans le but d'atteindre au mieux les objectifs de cette stratégie. Lors de l'élaboration de ces mesures, on veillera à ce que la durabilité et l'égalité des chances soient constamment assurées pour l'ensemble des participants

La stratégie sera mise en œuvre par les mesures décrites ci-dessous. L'énumération ne reflète pas un ordre de priorité.

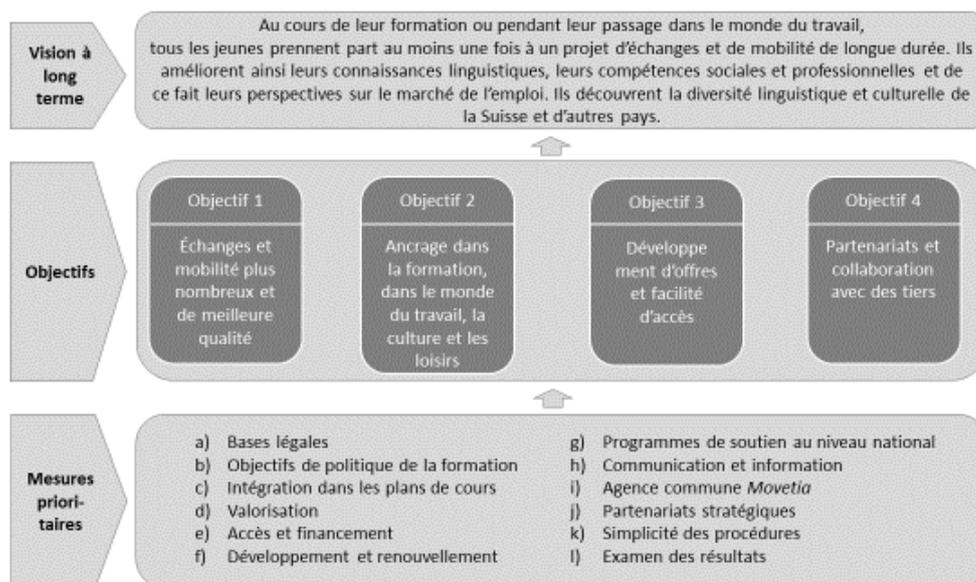
La Confédération et / ou les cantons

- (a) adaptent ou développent, le cas échéant, leurs bases légales pour encourager de manière efficace les *échanges et la mobilité* (lois fédérales, lois cantonales, accord inter-cantonal) ;
- (b) inscrivent les *échanges et la mobilité* dans les objectifs de leur politique de formation ;
- (c) intègrent les *échanges et la mobilité* dans les fondements pédagogiques de la scolarité obligatoire, du degré secondaire II, du degré tertiaire (y.c. formation des enseignants) et de la formation continue ;

- (d) créent des formes adéquates de reconnaissance et de valorisation des activités d'échanges et de mobilité ;
- (e) assurent l'accès aux échanges et à la mobilité au niveau national et international et tendent vers un financement équilibré ;
- (f) encouragent le développement ciblé des offres et leur renouvellement en prenant en compte les désidératas des groupes cible ;
- (g) développent au niveau national des programmes adéquats de soutien, notamment pour les enseignants ;
- (h) intensifient la communication et une information adaptée s'adressant aux différents acteurs impliqués dans les activités d'échanges et de mobilité ; pour ce faire, ils utilisent leurs propres vecteurs de communication ainsi que des plateformes de tiers ;
- (i) gèrent ensemble la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) et son agence *Movetia* ;<sup>2</sup>
- (j) visent à établir des partenariats stratégiques en vue d'une meilleure reconnaissance des échanges et de la mobilité et d'un renforcement des soutiens financiers ;
- (k) veillent à la simplicité des procédures, à tous les niveaux des échanges et de la mobilité ;
- (l) vérifient les effets des échanges et de la mobilité.

### 3.4 Fonctionnement

Les interactions de la vision, des objectifs et des mesures se lisent sur le graphique ci-dessous. Les douze mesures prioritaires que la Confédération et / ou les cantons prennent et réalisent se complètent mutuellement pour atteindre les objectifs. Ces derniers contribuent quant à eux à réaliser la vision à long terme.



<sup>2</sup> La FPEM et son agence *Movetia* ont vu le jour en 2016 ; *Movetia* est opérationnelle depuis janvier 2017.

## 4 Acteurs et collaboration

Les *échanges et la mobilité* sont le résultat de l'interaction de nombreux acteurs : les élèves, leurs parents, les professeurs, les institutions de formation, les entreprises, les associations, les organisations de jeunesse, les fondations, les intermédiaires, les organisations privées et officielles, qui endossent les rôles d'utilisateurs, de fournisseurs de prestations, de médiateurs, de responsables et de promoteurs des *échanges et de la mobilité*. Le nombre et la diversité des acteurs exigent une compréhension claire des rôles et des tâches ainsi qu'une mise en réseau et une coordination efficaces.

Au **niveau fédéral**, ce sont l'Office fédéral de la culture (échanges scolaires en Suisse, culture et loisirs), l'Office fédéral des assurances sociales (activités extrascolaires) et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (formation en général, formation professionnelle, formation continue, collaboration internationale) qui créent les bases adéquates, proposent des offres et mettent en place les conditions générales.

Les **cantons** encouragent les *échanges et la mobilité* dans leurs structures ordinaires et par des offres spécialement conçues. La CDIP et ses commissions spécialisées jouent un rôle crucial de médiateur ; les aides financières proposées par la Confédération doivent inciter les cantons à renforcer leurs structures et leurs offres en matière d'*échanges et de mobilité*.

En créant la FPEM et son agence **Movetia**, la Confédération et les cantons se sont dotés d'un instrument commun efficace pour améliorer la promotion des *échanges et de la mobilité*. Ils disposent ainsi d'un organisme de coordination qui leur permet de joindre leurs forces en vue d'encourager les activités d'*échanges et de mobilité*. La fondation propose une vaste palette de services. Elle soutient les projets d'échanges sur mandat de la Confédération et offre information, conseil, encadrement des activités d'échanges.

La collaboration de la Confédération et des cantons avec des tiers est un élément clé du succès de cette stratégie. Il est crucial d'impliquer les acteurs qui participent immédiatement aux activités d'échanges de la Confédération et des cantons, ou exactement de leur agence : les jeunes, les enseignants, les responsables d'établissement, les parents, les entreprises respectivement les organisations qui les représentent. Il est également important qu'il y ait concertation avec les acteurs qui eux-mêmes peuvent être fournisseurs, médiateurs, responsables ou promoteurs d'*échanges et de mobilité* : les organisations de jeunesse, les associations, les fondations, etc. La Confédération et les cantons les considèrent comme des **partenaires** et les traitent comme tels. Leur engagement est en effet décisif pour que les *échanges et la mobilité* aillent de soi dans l'éducation, le travail, les loisirs et la culture et portent leurs fruits.

## 5 Ressources

La Confédération, les cantons et leurs partenaires tiers attribuent aujourd'hui des moyens considérables à l'encouragement des *échanges et de la mobilité* (voir annexe 2).

Les aides financières de la Confédération s'élèvent actuellement à près de 38,5 millions de francs par an (en 2017). La plus grande partie va au soutien des activités internationales d'*échanges et de mobilité* (env. 32 millions de francs), une petite partie à la promotion des échanges en Suisse (0,5 million). D'autres moyens vont à l'exploitation de l'agence *Movetia* (env. 5 millions), ainsi qu'aux activités et aux structures d'exploitation des organisations extrascolaires d'échanges de jeunes (env. 1 million).

Les cantons financent à hauteur d'env. 20 millions de francs par année l'organisation et la tenue d'activités d'*échanges et de mobilité* au niveau de la scolarité obligatoire et du gymnase, c'est-à-dire pour les échanges dans le cadre du plan d'études (10,9 millions) et pour les échanges scolaires dans la 10<sup>e</sup> année (12<sup>e</sup> année HarmoS) de scolarité (3,6 millions). Ils facilitent également au plan national les *échanges et la mobilité* des étudiants du degré tertiaire en allouant annuellement env. 105 millions de francs.

Les échanges individuels sont souvent organisés et financés à titre privé. En raison du nombre de personnes concernées et de la diversité des formes de soutien, il n'est pas possible d'indiquer avec précision la contribution que fournissent des tiers à la réalisation de projets d'*échange*. Les élèves, les enseignants et leur famille prennent en charge une grande partie des frais des échanges (frais de déplacement, de logement et de nourriture).

Pour atteindre les objectifs de la présente stratégie, il faut prendre des mesures à plusieurs niveaux (cf. ch. 3.3). Un financement adéquat de ces mesures représente une condition sine qua non à l'intégration naturelle des *échanges et de la mobilité* dans l'éducation, le travail, la culture et les loisirs. Si l'on entend augmenter substantiellement le nombre de participants aux projets d'*échanges et de mobilité*, il faudra à l'avenir que les autorités publiques accordent plus d'importance à l'encouragement de ces projets. Les moyens déployés par les pouvoirs publics doivent être sensiblement augmentés et complétés par des contributions de tiers.

La Confédération doit notamment augmenter les ressources financières qu'elle destine aux échanges à l'intérieur du pays. À l'instar du domaine international, il faut concevoir au niveau suisse également des programmes adéquats d'encouragement des *échanges et de la mobilité* et y affecter les ressources correspondantes. Des considérations financières ne devraient pas influencer en l'occurrence le choix d'une destination.

Les cantons doivent surtout renforcer les structures servant à encourager, promouvoir et coordonner les activités d'*échanges et de mobilité*. Au niveau intercantonal, il faut en particulier clarifier la prise en charge des écologies dans les cas d'échanges intercantonaux d'élèves et l'organisation des échanges entre enseignants. L'élaboration d'un accord intercantonal permettra de régler ces questions ainsi que les principes de financement.

Du côté de la Confédération, ce sont essentiellement les messages de financement<sup>3</sup> qui donneront le cadre financier de la mise en œuvre de la stratégie. De l'allocation effective des ressources par le Parlement dépendront en définitive la nature et le volume des mesures décidées. Du côté des cantons, ce sont les budgets adoptés par les parlements qui donneront le cadre financier de la de la mise en œuvre de la stratégie.

## 6 Mise en œuvre et développement

La mise en œuvre de la stratégie *Échanges et mobilité* incombe à la Confédération et aux cantons. Elle sera progressive.

Comme indiqué au chapitre 5, du côté de la Confédération, la gestion politique et financière de la mise en œuvre se fera dans le cadre du message concernant l'encouragement de la culture (message culture) et de celui relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI). Du côté des cantons, un accord intercantonal précisera les mécanismes de pilotage et de financement.

La mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la stratégie incombe dans une large mesure à l'agence *Movetia*. Dans le cadre des contrats de prestations qu'elle a passés avec les services fédéraux concernés (SEFRI et OFC), l'agence développera un plan de mesures. Elle devra par ailleurs développer la collaboration avec les partenaires en instaurant un dialogue structuré et élaborer une stratégie de communication grand public. Il faudra revoir périodiquement les mesures et les adapter si nécessaire.

Le suivi de la mise en œuvre s'inscrit dans le cadre des rapports ordinaires établis, dans leurs domaines respectifs, par les services fédéraux concernés et par la CDIP. Une amélioration des bases statistiques sur les *échanges et la mobilité* est souhaitable dans cette perspective. Les objectifs atteints seront présentés dans le cadre du message culture et du message FRI pour la période 2021-2024.

---

<sup>3</sup> Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) ; Message concernant l'encouragement de la culture (message culture).

## **Annexe 1 : Bases légales de la Confédération en lien avec la stratégie *Échanges et mobilité***

- Politique en matière de formation, de recherche et d'innovation : loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10), loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE ; RS 414.20), loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI ; RS 420.1)
- Loi fédérale relative du 8 octobre 1999 à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité (RS 414.51)
- Ordonnance du 18 septembre 2015 relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité (OCIFM ; RS 414.513)
- Loi du 5 octobre 2007 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC ; RS 441.1)
- Ordonnance du 4 juin 2010 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (OLang ; RS 441.11)
- Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ ; RS 446.1)

## Annexe 2 : Aides financières de la Confédération et des cantons pour les échanges et la mobilité

### Contributions de la Confédération

Les aides financières de la Confédération s'élèvent actuellement à près de 38,5 millions de francs par an (en 2017). Ce montant se répartit de la manière suivante:

Secteur	Millions de francs par an <sup>4</sup>	Sources
Soutien aux activités internationales d'échanges et de mobilité		
- Activités de mobilité et de coopération	28	SEFRI
- Services d'information et de mise en réseau	4	SEFRI
Encouragement des échanges en Suisse	0.5	OFC
Frais d'exploitation de l'agence <i>Movetia</i>	5	OFC, SEFRI
Activités et structures d'exploitation des organisations d'échanges extrascolaires	1	OFAS
Total	38.5	

### Contributions des cantons

Les cantons financent les *échanges et la mobilité* au niveau de l'école obligatoire et du gymnase avec près de 20 millions de francs par an. Au degré tertiaire, ils affectent près de 105 millions de francs par an à la libre circulation entre les régions linguistiques.<sup>5</sup>

Secteur	But	Mio. de francs par an
Ecole obligatoire	Coordinateurs cantonaux	1.8
	Echanges dans le cadre du programme scolaire (communication virtuelle, excursions, invitation de locuteurs natifs)	10.9
	Echanges scolaires (forfaits par élève, coûts pour le remplacement d'un second enseignant, leçon de décharge au niveau de l'école pour l'organisation)	1.25
	Echange scolaire 10 <sup>e</sup> année (12 <sup>e</sup> année HarmoS)	3.6
Secondaire II (gymnase unique-ment)	Echanges scolaires (soutien par classe et pour l'organisation)	2.3

<sup>4</sup> Chiffres arrondis.

<sup>5</sup> Les chiffres relatifs à l'école obligatoire et au niveau secondaire II reposent sur des extrapolations établies sur la base de données fournies par des cantons représentatifs. Pour le niveau secondaire II, les chiffres relatifs aux écoles professionnelles et aux écoles de culture générale ne sont pas mentionnés ; ils sont difficiles à obtenir.

---

<b>Degré tertiaire</b>		
Hautes écoles universitaires	Echanges et mobilité des étudiants via AIU (accord de libre circulation), total 580 millions	
	notamment entre les régions linguistiques :	65
Hautes écoles spécialisées	Echanges et mobilité des étudiants via AHES (accord de libre circulation), total 395 millions	
	notamment entre les régions linguistiques (estimation) :	40

## Annexe 3 : Abréviations et définitions

### Abréviations

OFC	Office fédéral de la culture
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
FPEM	Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité

### Définitions

**Activités extra-curriculaires** Les activités qui ne font pas partie du plan d'étude officiel, comme les camps de scouts, les services bénévoles, les activités organisées par les églises, le travail et les manifestations sportives.

Source : *Hattie, John A. C. (2013, p. 188 s.) : Lernen sichtbar machen. Überarbeitete deutschsprachige Ausgabe von "Visible learning", besorgt von Wolfgang Beywl und Klaus Zierer. Baltmannsweiler: Schneider Verlag Hohengehren.*

**Apprentissage formel, non formel et informel** *Apprentissage formel* : apprentissage dispensé dans un contexte organisé et structuré (par ex. dans un établissement d'enseignement ou de formation, ou sur le lieu de travail) et explicitement désigné comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant ; il débouche généralement sur la certification.

*Apprentissage non formel* : apprentissage intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources), mais qui contiennent un élément formateur important. L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant. On le décrit parfois comme apprentissage semi-structuré.

*Apprentissage informel* : apprentissage découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel (appelé parfois aussi apprentissage expérientiel) possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant.

Source : *Cedefop, Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation, 2008.*